



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°32/2011 du 7 novembre 2011*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : [courrier@yonne.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 32/2011 du 7 novembre 2011*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°32 du 7 novembre 2011**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N°d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
-------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

	31/10/2011	Arrêté préfectoral modificatif portant modification de la régie d'avances et de recettes auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne (régie créée auprès de la Direction des Services Fiscaux de l'Yonne)	<b>3</b>
	19/10/2011	Délégation de signature SIP Joigny	<b>4</b>

**ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF du 31 octobre 2011**  
**portant modification de la régie d'avances et de recettes auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne (régie créée auprès de la Direction des Services Fiscaux de l'Yonne)**

**Article 1<sup>ER</sup>** : L'alinéa N°3 de l'article 1 de l'arrêté 2010/067 modifié est supprimé.

**Article 2** : Le montant de l'avance à consentir au régisseur défini dans l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié, passe de 65 000€ à 25 000€.

**Article 3** : Madame Monique CHEVILLET, agent des impôts, nommée régisseur d'avances et de recettes auprès de la Direction des Services Fiscaux de l'Yonne par arrêté du 02 décembre 2010, cesse ses fonctions le 31/10/2011. Les articles 6 et 7 de l'arrêté du 2 décembre modifié sont abrogés.

**Article 4** : Monsieur Christian VABRE, Contrôleur des Finances Publiques, est nommé régisseur d'avances et de recettes auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne, à compter du 1er novembre 2011.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Samuel HADDAB, agent d'administration est désigné suppléant.

**Article 5** : Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé, soit 3800€.

**Article 6** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

**Article 7** : Le Préfet de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Le Préfet,  
Jean Paul BONNETAIN



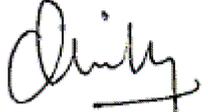
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
DE JOIGNY  
QUAI DU 1<sup>ER</sup> DRAGONS – BP 227 ET 217  
89 306 JOIGNY CEDEX  
TEL : 03.86.92.47.00  
TELECOPIE : 03.86.62.41.20

Joigny, le 19 octobre 2011

**O B J E T** : Délégations de signature – SIP de Joigny

**REFERENCE** : Article 14 alinéa 3 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement sur la comptabilité publique publié le 30 décembre 1962 au Journal Officiel.

Je vous informe que j'ai fixé, comme suit, la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Signature et paraphe	<u>Délégation générale</u>
<p><b>M Jean-Marc BURGUE</b></p> 	<p>♦ <b>M Jean-Marc BURGUE</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au chef de poste reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.</p>
<p><b>Mme Viviane RALLU</b></p> 	<p>♦ <b>Mme Viviane RALLU</b> Contrôleuse Principale des Finances Publiques, reçoit les mêmes pouvoirs, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de M Jean-Marc BURGUE , et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition soit opposable aux tiers. Cette délégation générale couvre la signature des lettres-chèques d'un montant inférieur à 10 000 €.</p>
<p><b>Mme Annette LENAIN</b></p> 	<p>♦ <b>Mme Annette LENAIN</b> Contrôleuse des Finances Publiques, reçoit les mêmes pouvoirs, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de M Jean-Marc BURGUE , et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition soit opposable aux tiers. Cette délégation générale couvre la signature des lettres-chèques d'un montant inférieur à 10 000 €.</p>
<p><b>M Olivier WILHELM</b></p> 	<p>♦ <b>M Olivier WILHELM</b> Contrôleur Principal des Finances Publiques, reçoit les mêmes pouvoirs, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de M Jean-Marc BURGUE , et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition soit opposable aux tiers. Cette délégation générale couvre la signature des lettres-chèques d'un montant inférieur à 10 000 €.</p>

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

1

**M Jean-Marc BURGUE, Mme Viviane RALLU, Mme Annette LENAIN et M Olivier WILHELM** reçoivent en outre procuration pour agir en justice et représenter le comptable auprès des mandataires et liquidateurs judiciaires du département de l'Yonne ou des autres départements, pour toutes opérations et en particulier les productions de créances.

Vous trouverez, en regard du nom de chacun de mes mandataires, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

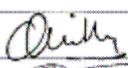
La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne.

*A Joigny, le 19 octobre 2011*

*Le comptable, responsable du  
service des impôts des particuliers,*



Pascal DELAGOUTTE  
Inspecteur Divisionnaire  
des Finances Publiques

Désignation du Poste Comptable :		SIP-SIE de JOIGNY		DATE	19 octobre 2011
Périmètre de la délégation <sup>12</sup>	Désignation de l'agent ayant reçu délégation		Grade	Spécimen de signature	Observation(s)
	Prénom	NOM		paraphe	
	Annette	LENAIN	Contrôleuse		
	Viviane	RALLU	Contrôleuse Principale		
	Olivier	WILHELM	Contrôleur Principal		
	Jean-Marc	BURGUE	Inspecteur Divisionnaire		

<sup>1</sup> A rapprocher de l'organigramme fonctionnel.

<sup>2</sup> Intégrer notamment dans ce tableau la signature des pièces de transfert de la comptabilité générale au comptable centralisateur, les seuils relatifs aux octrois de délais et de remises de majoration (Etat et secteur local)



## **PROCURATION**

Le soussigné : Pascal DELAGOUTTE , Inspecteur divisionnaire

Comptable du Service des Impôts des Particuliers : JOIGNY

Déclare

- constituer pour son mandataire spécial et général

Monsieur Jean-Marc BURGUE, Inspecteur divisionnaire demeurant à JOIGNY

- l'autoriser à effectuer les déclarations de créances et à agir en justice.
- lui donner procuration générale à l'effet de signer en cas d'empêchement de sa part sans que le non empêchement soit opposable aux tiers, tous les actes relatifs à la gestion du Service des impôts des Particuliers de : JOIGNY

et aux affaires qui s'y rattachent.

- donner de semblables pouvoirs à

Madame Vivianne RALLU, Contrôleuse Principale demeurant à Joigny

Monsieur Olivier WILHELM, Contrôleur Principal demeurant à Joigny

Madame Annette LENAIN, Contrôleuse demeurant à Joigny

pour en faire usage en cas d'empêchement de sa part ou de celle de Monsieur Jean-Marc BURGUE sans que le non empêchement soit opposable aux tiers.

- entendre ainsi transmettre à M. Jean-Marc BURGUE et à MM Vivianne RALLU, Olivier WILHELM et Annette LENAIN

tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours mais sous sa responsabilité gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

- prendre l'engagement de ratifier tout ce que ses mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.
- mettre fin à tous les pouvoirs antérieurement donnés, relatifs à la Trésorerie de

Fait à Joigny, le 19 octobre 2011

Signature de  
Mandant (2)

Bon pour pouvoir

M. DELAGOUTTE

Signature de

M. BURGUE

Signature de

Mme RALLU

Signature de

M. WILHELM

Signature de

Mme LENAIN

Visé le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

- (1) la date en toutes lettres
- (2) faire précéder la signature de « Bon pour pouvoir »

A  
MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT